

Centre de Formation de Moniteurs de la Région Lorraine
39 avenue des Deux Fontaines
57000 METZ
Tél : 03 87 29 35 71 (agence de Forbach)
Tél : 03 87 36 98 18 (agence de Metz)
Siret : 38812561900030
Décl. Act. : 41570091257



Arrêté du 17 juillet modifiant l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi

Le conducteur de taxi titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen est tenu de suivre un stage de formation à la mobilité qui comporte quatorze heures de formation, et qui est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'[article R. 3120-9 du code des transports](#) situé dans le département au sein duquel il souhaite poursuivre son activité.

**BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION A LA MOBILITÉ CONDUCTEURS DE TAXI
Vers la Meurthe et Moselle**

Je soussigné(e)

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à _____ Dép. _____

Adresse _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

N° Carte Pro. : _____ Délivrée le : _____

CCPCT obtenu le _____ Dans le département _____

Mail :@.....

M'inscrire à la formation mobilité du **03 et 04 juin 2019**

Lieu : CFMRL le premier jour

(Prix 306.00 € TTC)

Si le financement se fait par une entreprise, veuillez préciser

Nom, adresses (postale et mail), téléphone de l'entreprise :

.....
.....
.....

Nom du ou de la responsable :

Signature,